

# SHUFIX WHITE SUPER FAST (A) 25ML/160ML/200ML/250ML

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878  
Date d'émission: 19/03/2021 Date de révision: 25/03/2021 Remplace la version de: 03/03/2021 Version: 3.2

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : SHUFIX WHITE SUPER FAST (A) 25ML/160ML/200ML/250ML  
Code du produit : 150301025/150301160/150301200/150101250

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle  
Utilisation de la substance/mélange : Agent durcissant

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Restrictions d'emploi : Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Glue-U Adhesives B.V.  
Droogdokkeneiland , 8  
5026 SR Tilburg – Noord-Brabant  
Nederland  
T 013 - 545 3118  
[sales@glue-u.com](mailto:sales@glue-u.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussels	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussels	+352 8002 5500	Numéro gratuit avec accès 24/24 et 7/7. Des experts répondent à toutes les questions urgentes sur des produits dangereux en français ou en allemand
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

# SHUFIX WHITE SUPER FAST (A) 25ML/160ML/200ML/250ML

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4	H332
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	H319
Sensibilisation respiratoire, catégorie 1	H334
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317
Cancérogénicité, catégorie 2	H351
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires	H335
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2	H373
Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16	

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

GHS08

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Contient :

DIISOCYANATE DE 4,4'-MÉTHYLÈNEDIPHÉNYLE

Mentions de danger (CLP) :

H315 - Provoque une irritation cutanée.  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 - Nocif par inhalation.  
H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.  
H351 - Susceptible de provoquer le cancer.  
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence (CLP) :

P260 - Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs.  
P280 - Porter un équipement de protection des yeux et du visage, des gants de protection.  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P342+P311 - En cas de symptômes respiratoires: Appeler un médecin, un CENTRE ANTIPOISON.  
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P501 - Éliminer Le contenu et le récipient, dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Phrases EUH :

EUH204 - Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Phrases supplémentaires :

À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.

# SHUFIX WHITE SUPER FAST (A) 25ML/160ML/200ML/250ML

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : Réagit avec l'eau, produit des gaz et de la chaleur. Cette substance / ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Ne contient aucune substance PBT/vPvB  $\geq 0,1\%$  évaluée conformément à l'annexe XIII de REACH

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Aucune donnée disponible

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
DIISOCYANATE DE 4,4'-MÉTHYLÈNEDIPHÉNYLE substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	N° CAS: 101-68-8 N° CE: 202-966-0 N° Index: 615-005-00-9	10 – 30	Carc. 2, H351 Acute Tox. 4 (par inhalation), H332 STOT RE 2, H373 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Skin Irrit. 2, H315 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317

### Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
DIISOCYANATE DE 4,4'-MÉTHYLÈNEDIPHÉNYLE	N° CAS: 101-68-8 N° CE: 202-966-0 N° Index: 615-005-00-9	( 0,1 $\leq$ C $\leq$ 100) Resp. Sens. 1, H334 ( 5 $\leq$ C $\leq$ 100) STOT SE 3, H335 ( 5 $\leq$ C $\leq$ 100) Skin Irrit. 2, H315 ( 5 $\leq$ C $\leq$ 100) Eye Irrit. 2, H319

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. Appeler immédiatement un médecin. Peut provoquer de l'irritation ou des symptômes de type asthmatique. Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. Ces plaintes peuvent être visibles immédiatement mais aussi plus tard.

Premiers soins après contact avec la peau : Enlever vêtements et chaussures contaminés. Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau savonneuse. (l'eau chaude est recommandée si elle est facilement disponible).

Premiers soins après contact oculaire : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins). Consulter immédiatement un ophtalmologue.

Premiers soins après ingestion : Ne rien donner à boire. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Aucune caractéristique et aucun effet caractéristiques connus.

# SHUFIX WHITE SUPER FAST (A) 25ML/160ML/200ML/250ML

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Symptômes/effets après inhalation	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer la sensibilisation des sujets prédisposés par inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation sévère. Rougeur.
Symptômes/effets après ingestion	: Irritation de la gorge et des voies respiratoires. Essoufflement.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Poudre chimique, CO2, pulvérisateur d'eau ou mousse ordinaire. Pour un feu important : mousse anti-alcool. Recommandée. Les mousses synthétiques à usage général (y compris AFFF) ou les mousses protéiques peuvent fonctionner mais beaucoup moins efficacement.
Agents d'extinction non appropriés	: L'eau n'est pas recommandée, mais peut être utilisée en très grande quantité comme fine brume lorsque aucun autre agent d'extinction n'est disponible.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie	: Tout le personnel de lutte anti-incendie doit porter des combinaisons de protection. inclus. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Autres informations	: En cas d'incendie, risque de combinaison de gaz irritants et toxiques. Décomposition thermique. et / ou. incinération. Réagit avec l'eau, produit des gaz et de la chaleur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Supprimer toute source d'ignition. Ventiler la zone de déversement. Endiguer et contenir le produit renversé. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger.
-------------------	---

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Respirateur agréé à adduction d'air lors de l'exposition aux vapeurs émanant de matières chauffées.
Procédures d'urgence	: Éloignez les personnes non protégées. Ne pas respirer les vapeurs. Ventiler la zone de déversement.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Couvrir le déversement d'argile, de sable, de sciure de bois, de vermiculite, de terre à foulon ou d'un autre absorbant approprié. Contenir le produit renversé et contrôler les déchets supplémentaires si possible.
-------------------	---

# SHUFIX WHITE SUPER FAST (A) 25ML/160ML/200ML/250ML

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Procédés de nettoyage : Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. Neutraliser le liquide répandu avec précautions; utiliser : un mélange de: eau (80%) avec tensioactif non ionique Tergitol TMN-10 (20%) ou eau (90%), ammoniac concentré (3-8%) et détergents (2%). Ajouter environ 10 parties de neutralisant par partie d'isocyanate pendant le mélange. Laisser à découvert pendant 48 heures pour permettre au dioxyde de carbone de s'échapper. Si de l'ammoniac est utilisé, utilisez une bonne ventilation pour éviter l'exposition aux vapeurs. De grandes quantités peuvent être pompées dans des récipients fermés mais non fermés. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux, Voir rubrique 5. Porter des vêtements de protection (voir chapitre 8). Informations sur le stockage, voir chapitre 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : La substance doit être manipulée dans le respect des bonnes procédures industrielles d'hygiène et de sécurité. Ces procédures empêchent une exposition et un contact inutiles avec la peau, les yeux et les vêtements. L'éducation et la formation des travailleurs à l'utilisation et à la manipulation en toute sécurité de ce matériau sont nécessaires. Veiller à une ventilation adéquate. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains après toute manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur. Stocker à une température ne dépassant pas 18 °C - 30 °C. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Évitez d'exposer le produit à l'humidité et assurez-vous qu'une atmosphère d'azote reste toujours dans les conteneurs. Conservez ce produit afin qu'il ne puisse pas entrer en contact avec l'humidité / l'eau pour éviter des réactions dangereuses. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 10 : "Stabilité et Réactivité". Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Matières incompatibles : Acides, alcalis et agent oxydant. Polyols et amines. Alcool. Composés métalliques. Air humide, eau. Évitez tout contact avec des métaux tels que l'aluminium, le laiton, le cuivre, les métaux galvanisés et le zinc.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

DIISOCYANATE DE 4,4'-MÉTHYLÈNEDIPHÉNYLE (101-68-8)	
UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)	
IOEL TWA	0,05 mg/m <sup>3</sup>
IOEL TWA [ppm]	0,005 ppm

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

# SHUFIX WHITE SUPER FAST (A) 25ML/160ML/200ML/250ML

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.1.4. DNEL et PNEC

<b>DIISOCYANATE DE 4,4'-MÉTHYLÈNEDIPHÉNYLE (101-68-8)</b>	
<b>DNEL/DMEL (Travailleurs)</b>	
Aiguë - effets locaux, inhalation	0,1 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets locaux, inhalation	0,05 mg/m <sup>3</sup>
<b>DNEL/DMEL (Population générale)</b>	
Aiguë - effets locaux, inhalation	0,05 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets locaux, inhalation	0,025 mg/m <sup>3</sup>
<b>PNEC (Eau)</b>	
PNEC aqua (eau de mer)	0,1 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	1 mg/l
<b>PNEC (Sol)</b>	
PNEC sol	1 mg/kg poids sec
<b>PNEC (STP)</b>	
PNEC station d'épuration	1 mg/l

### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

#### Contrôles techniques appropriés:

Le contrôle des dangers dus à la vapeur ou au brouillard de pulvérisation est idéalement effectué par l'utilisation de contrôles techniques. Les niveaux de MDI doivent être surveillés. Assurer une bonne extraction / ventilation du lieu de travail.

### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

#### Équipement de protection individuelle:

Lunettes de sécurité. Gants. Ventilation insuffisante: porter une protection respiratoire.

#### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



#### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

##### Protection oculaire:

(lunettes de protection). Lunettes de protection contre les éclaboussures. Lunettes anti-éclaboussures. EN 166

#### 8.2.2.2. Protection de la peau

##### Protection de la peau et du corps:

Vêtements antistatiques, résistants aux produits chimiques et à l'huile qui couvrent complètement la peau. Éviter le contact avec la peau. EN-13034/6. EN 340. EN ISO 13688. EN 1149

# SHUFIX WHITE SUPER FAST (A) 25ML/160ML/200ML/250ML

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### Protection des mains:

Porter des gants appropriés. Vérifier l'étanchéité / l'imperméabilité avant utilisation. Les gants de protection chimique doivent être choisis spécifiquement pour le lieu de travail, en fonction de la concentration et de la quantité de substances dangereuses. Consulter le fournisseur pour des recommandations spécifiques. Gants résistants aux produits chimiques (conformément à la norme européenne EN 374 ou similaire). Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre. Gants de protection en caoutchouc butyle. gants en caoutchouc à l'alcool polyvinylique ou nitrile-butyle. Cependant, gardez à l'esprit que l'alcool polyvinylique se dégrade avec l'eau. Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants. Dans la mesure où le produit est constitué de plusieurs substances, la durabilité du matériau des gants ne peut pas être estimée et doit être testée avant utilisation. Epaisseur du matériau :  $\geq$  0,38 mm. Temps de rupture : > 480 min. Niveau de perméation: 6

### Autres protecteurs de la peau

#### Vêtements de protection - sélection du matériau:

Chaussures de sécurité

#### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

##### Protection des voies respiratoires:

S'assurer que les limites d'exposition ne sont pas dépassées. Si le produit doit être manipulé ailleurs que dans une enceinte close, il est recommandé de porter un appareil respiratoire homologué à adduction d'air utilisé en pression positive. Ne pas inhaler les aérosols et les brouillards. Utiliser un équipement de protection respiratoire approuvé si l'exposition à l'air est excessive. Évitez l'inhalation de vapeurs qui peuvent être produites dans certaines conditions telles que le chauffage du produit. Ces vapeurs peuvent être libérées pendant le traitement ou lorsqu'elles sont chauffées. Masque complet / demi / quart (EN 136/140). Type ABEK-P2 (filtre combiné pour gaz, vapeurs et particules, code couleur: marron / gris / jaune / vert / blanc)

#### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

##### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux de surface ou dans les égouts.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Jaune.
Odeur	: Caractéristique.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: 208 °C @ 1.013 hPa
Inflammabilité	: Pas disponible
Limites d'explosivité	: Pas disponible
Limite inférieure d'explosivité	: Pas assez.
Limite supérieure d'explosivité	: Pas assez.
Point d'éclair	: > 200 °C
Température d'auto-inflammation	: > 601 °C
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: Pas assez.
Viscosité, cinématique	: Pas disponible
Solubilité	: Pas disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: 5 – 10 mm Hg @ 25 °C
Densité	: 1,15 kg/l
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: 8,5 (MDI) (AIR = 1)
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

# SHUFIX WHITE SUPER FAST (A) 25ML/160ML/200ML/250ML

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Pas disponible

Remarque : Ces données physiques sont des valeurs typiques basées sur le matériau testé mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être interprétées comme une analyse de garantie d'un lot spécifique ou comme des spécifications pour le produit. Hinweis: Diese physikalischen Daten sind typische Werte, die auf dem getesteten Material basieren, können jedoch von Probe zu Probe variieren. Typische Werte sollten nicht als Garantieanalyse einer bestimmten Charge oder als Spezifikation für das Produkt ausgelegt werden.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées (voir section 7). Au contact de l'eau : Instable.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation peut se produire, qui peut être catalysée par des bases fortes et de l'eau.

### 10.4. Conditions à éviter

Évitez l'humidité et la température supérieures à 32 °C et inférieures à 18 °C. Le produit peut se décomposer à température élevée.

### 10.5. Matières incompatibles

Évitez tout contact avec les acides, l'alcool, les amines, l'ammoniac, les bases, les composés métalliques, l'air humide, les oxydants puissants et l'eau. Évitez tout contact involontaire avec les polyols. Évitez tout contact avec des métaux tels que l'aluminium, le laiton, le cuivre, les métaux galvanisés et le zinc. Le contact avec l'eau libère du dioxyde de carbone, ce qui peut provoquer une accumulation de pression dans des récipients fermés.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La chaleur et le feu peuvent provoquer la formation de dioxyde de carbone, de monoxyde de carbone, d'aldéhydes, d'acides et d'autres substances organiques.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé  
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé  
Toxicité aiguë (Inhalation) : Nocif par inhalation.

SHUFIX WHITE SUPER FAST (A) 25ML/160ML/200ML/250ML	
DL50 orale rat	> 15,8 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5010 < 7,940 mg/Kg
CL50 Inhalation - Rat	La CL50 de 4 heures pour le MDI polymère chez le rat varie de 370 à 490 mg / m3. La CL50 pour le MDI monomère était estimée entre 172 et 187 mg / m3.
ETA CLP (vapeurs)	15,71 mg//4h
DIISOCYANATE DE 4,4'-MÉTHYLÈNEDIPHÉNYLE (101-68-8)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg

# SHUFIX WHITE SUPER FAST (A) 25ML/160ML/200ML/250ML

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

DIISOCYANATE DE 4,4'-MÉTHYLÈNEDIPHÉNYLE (101-68-8)	
DL50 orale	> 5000 mg/kg DL50 orale rat
DL50 cutanée lapin	> 9400 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	368 mg/m <sup>3</sup>

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Irritant pour la peau. pH: Pas assez.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. Sévèrement irritant pour les yeux pH: Pas assez.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Indications complémentaires	: Positif (test Salmonella micro some avec activation métabolique; test de transformation cellulaire). Des résultats négatifs (test de mutation du locus spécifique du lymphome de souris avec ou sans activation métabolique) ont également été observés «in vitro». Cependant, le MDI était négatif dans un test «in vivo» (micronoyau de souris).
Cancérogénicité	: Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
Danger par aspiration	: Non classé

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé
Indications complémentaires	: Aucune donnée disponible.

DIISOCYANATE DE 4,4'-MÉTHYLÈNEDIPHÉNYLE (101-68-8)	
CL50 - Poisson [1]	> 1000 mg/l
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	129,7 mg/l 24 h
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l
CEr50 algues	> 1640 mg/l 3 d
NOEC chronique algues	≥ 10 mg/l 21 d

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

# SHUFIX WHITE SUPER FAST (A) 25ML/160ML/200ML/250ML

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### SHUFIX WHITE SUPER FAST (A) 25ML/160ML/200ML/250ML

Résultats de l'évaluation PBT

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB à une concentration supérieure à 0,1%.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets

: L'élimination de cet emballage doit toujours être conforme à la législation en matière d'élimination des déchets et à toute exigence régionale imposée par les autorités locales. La combustion est la méthode recommandée. Les conteneurs vides doivent être manipulés avec précaution en raison des résidus de produit. Ne pas chauffer ou couper des récipients vides avec une torche électrique ou à gaz.

Indications complémentaires

: Eviter le rejet du produit tel quel dans l'environnement.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR

### ADR

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé

#### 14.4. Groupe d'emballage

Non réglementé

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Non réglementé

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport

: Protéger du gel, Conserver à 18 °C - 30 °C

#### Transport par voie terrestre

Non réglementé

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

# SHUFIX WHITE SUPER FAST (A) 25ML/160ML/200ML/250ML

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations UE

Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)		
Code de référence	Applicable sur	Titre de l'entrée ou description
3(b)	SHUFIX WHITE SUPER FAST (A) 25ML/160ML/200ML/250 ML	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10
56.	DIISOCYANATE DE 4,4'-MÉTHYLÈNEDIPHÉNYL E	Diisocyanate de méthylènediphényle (MDI)
56(a)	DIISOCYANATE DE 4,4'-MÉTHYLÈNEDIPHÉNYL E	Isomères de diisocyanate de méthylènediphényle (MDI): diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle
74.	DIISOCYANATE DE 4,4'-MÉTHYLÈNEDIPHÉNYL E	Diisocyanates, O = C=N-R-N = C=O, R étant une unité d'hydrocarbure aliphatique ou aromatique de longueur non spécifiée

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

# SHUFIX WHITE SUPER FAST (A) 25ML/160ML/200ML/250ML

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Autres informations, restrictions et dispositions légales

: À l'annexe XVII du règlement (CE) no 1907/2006, l'entrée suivante est ajoutée:

«74. Diisocyanates,  $O = C = NRN = C = O$ , avec R un groupement hydrocarboné aliphatique ou aromatique de longueur indéfinie

1. Ne doit pas être utilisé comme substance seule, comme constituant dans d'autres substances ou dans des mélanges à usage (s) industriel (s) et professionnel (s) après le 24 août 2023, sauf si:

a) la concentration des diisocyanates individuellement et en combinaison est inférieure à 0,1% en poids, ou

b) l'employeur ou le travailleur indépendant s'assure que le ou les utilisateurs industriels ou professionnels ont suivi avec succès une formation à l'utilisation sûre des diisocyanates avant l'utilisation de la ou des substances ou du ou des mélanges.

2. Ne peut être mis sur le marché en tant que substance seule, en tant que constituant d'autres substances ou dans des mélanges à usage industriel et professionnel après le 24 février 2022, sauf si:

a) la concentration des diisocyanates individuellement et en combinaison est inférieure à 0,1% en poids, ou

b) le fournisseur veille à ce que le destinataire de la ou des substances ou du ou des mélanges reçoive des informations sur les exigences visées au paragraphe 1, point b), et que la déclaration suivante soit apposée sur l'emballage, de manière visible à partir du reste des informations de l'étiquette: «A partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise pour un usage industriel ou professionnel».

3. Aux fins de la présente rubrique, on entend par "utilisateur (s) industriel (s) et professionnel (s)" tout travailleur ou travailleur indépendant qui travaille uniquement avec des diisocyanates, en tant que constituant d'autres substances ou dans des mélanges à usage industriel et professionnel, ou qui supervise ces tâches.

4. La formation visée au paragraphe 1, point b), comprend des instructions sur la manière de contrôler l'exposition de la peau et l'inhalation aux diisocyanates sur le lieu de travail, sans préjudice des limites nationales d'exposition professionnelle ou d'autres mesures appropriées de gestion des risques au niveau national. Cette formation est dispensée par un expert en sécurité et santé au travail avec des compétences acquises grâce à une formation professionnelle pertinente. Cette formation comprend au moins:

a) les éléments de formation visés au point 5 a) pour toutes les applications industrielles et professionnelles.

b) les éléments de formation visés au paragraphe 5, points a) et b), pour les utilisations suivantes:

manipuler les mélanges ouverts à température ambiante (y compris les tunnels de mousse);  
pulvérisation dans une cabine ventilée;

appliquer avec un rouleau;

appliquer avec un pinceau;

application par trempage et versage;

le post-traitement mécanique (par exemple la découpe) des articles incomplètement durcis qui ne sont plus chauds;

nettoyage et déchets;

toute autre utilisation avec une exposition cutanée et / ou par inhalation comparable;

c) les éléments de formation visés aux points a), b) et c) du paragraphe 5 pour les utilisations suivantes:

la manipulation d'articles non complètement durcis (par exemple fraîchement séchés, encore chauds);

applications de fonderie;

entretien et réparation nécessitant l'accès à l'équipement;

manipulation à l'air libre de formulations chaudes ou chaudes (> 45 ° C);

# SHUFIX WHITE SUPER FAST (A) 25ML/160ML/200ML/250ML

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

pulvérisation extérieure, avec ventilation limitée ou uniquement naturelle (y compris les grands halls de travail industriels) et pulvérisation à haute énergie (par exemple mousses, élastomères);  
et toute autre utilisation avec une exposition cutanée et / ou par inhalation similaire.

### 5. Éléments de formation:

a) une formation générale, y compris une formation en ligne, sur:  
chimie des diisocyanates;  
dangers de toxicité (y compris toxicité aiguë);  
exposition aux diisocyanates;  
valeurs limites d'exposition professionnelle;  
comment la sensibilisation peut survenir;  
odeur comme indication de danger;  
importance de la volatilité pour le risque;  
viscosité, température et poids moléculaire des diisocyanates;  
hygiène personnelle;  
l'équipement de protection individuelle nécessaire, y compris les instructions pratiques pour une utilisation correcte et ses limites;  
risque de contact cutané et d'exposition par inhalation;  
le risque lié au processus de demande utilisé;  
programme de protection de la peau et de l'inhalation;  
ventilation;  
nettoyage, fuites, entretien;  
jeter les emballages vides;  
protection des spectateurs;  
identification des étapes critiques du traitement;  
systèmes de codes nationaux spécifiques (le cas échéant);  
sécurité basée sur le comportement;  
certification ou preuve documentée que la formation a été achevée avec succès

(b) une formation de niveau intermédiaire, y compris une formation en ligne, sur:  
aspects comportementaux supplémentaires;  
maintenance;  
la gestion du changement;  
évaluation des consignes de sécurité existantes;  
le risque lié au processus de demande utilisé;  
certification ou preuve documentée que la formation a été achevée avec succès

(c) une formation avancée, y compris une formation en ligne, sur:  
Toute certification supplémentaire requise pour les utilisations spécifiques couvertes;  
pulvérisation à l'extérieur d'une cabine de pulvérisation;  
manipulation à l'air libre de formulations chaudes ou tièdes (> 45 ° C);  
certification ou preuve documentée que la formation a été achevée avec succès

6. La formation doit être conforme aux dispositions de l'État membre dans lequel le ou les utilisateurs industriels ou professionnels sont employés. Les États membres peuvent appliquer ou continuer d'appliquer leurs propres règles nationales pour l'utilisation de la ou des substances ou du ou des mélanges, pour autant que les exigences minimales énoncées aux paragraphes 4 et 5 soient respectées.

7. Le fournisseur visé au paragraphe 2, point b), veille à ce que le destinataire reçoive le matériel de formation et les cours conformément aux paragraphes 4 et 5 dans la ou les langues officielles du ou des États membres où la ou les substances ou mélange (s) seront livrés. La formation prend en compte la spécificité des produits fournis, notamment la composition, l'emballage et le design.

8. L'employeur ou le travailleur indépendant atteste de la réussite de la formation visée aux paragraphes 4 et 5. La formation est renouvelée au moins tous les cinq ans.

9. Les États membres incluent dans leurs rapports conformément à l'article 117, paragraphe 1, les informations suivantes:

a) toutes les exigences de formation établies et autres mesures de gestion des risques liées

# SHUFIX WHITE SUPER FAST (A) 25ML/160ML/200ML/250ML

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

à l'utilisation industrielle et professionnelle des diisocyanates conformément à la législation nationale;

b) le nombre d'asthme professionnel et de maladies respiratoires et cutanées professionnelles signalés et reconnus associés aux diisocyanates;

c) Limites nationales d'exposition aux diisocyanates, le cas échéant;

(d) des informations sur les activités d'application liées à cette restriction.

10. Cette limitation est sans préjudice d'autres législations de l'Union relatives à la protection de la sécurité et de la santé des travailleurs sur le lieu de travail. "pulvérisation à l'extérieur d'une cabine de pulvérisation;

manipulation à l'air libre de formulations chaudes ou tièdes (> 45 ° C);

certification ou preuve documentée que la formation a été achevée avec succès

6. La formation doit être conforme aux dispositions de l'État membre dans lequel le ou les utilisateurs industriels ou professionnels sont employés. Les États membres peuvent appliquer ou continuer d'appliquer leurs propres règles nationales pour l'utilisation de la ou des substances ou du ou des mélanges, pour autant que les exigences minimales énoncées aux paragraphes 4 et 5 soient respectées.

7. Le fournisseur visé au paragraphe 2, point b), veille à ce que le destinataire reçoive le matériel de formation et les cours conformément aux paragraphes 4 et 5 dans la ou les langues officielles du ou des États membres où la ou les substances ou mélange (s) seront livrés. La formation prend en compte la spécificité des produits fournis, notamment la composition, l'emballage et le design.

8. L'employeur ou le travailleur indépendant atteste de la réussite de la formation visée aux paragraphes 4 et 5. La formation est renouvelée au moins tous les cinq ans.

9. Les États membres incluent dans leurs rapports conformément à l'article 117, paragraphe 1, les informations suivantes:

a) toutes les exigences de formation établies et autres mesures de gestion des risques liées à l'utilisation industrielle et professionnelle des diisocyanates conformément à la législation nationale;

b) le nombre d'asthme professionnel et de maladies respiratoires et cutanées professionnelles signalés et reconnus associés aux diisocyanates;

c) Limites nationales d'exposition aux diisocyanates, le cas échéant;

(d) des informations sur les activités d'application liées à cette restriction.

10. Cette limitation est sans préjudice d'autres législations de l'Union relatives à la protection de la sécurité et de la santé des travailleurs sur le lieu de travail. "

### Directive 2012/18/EU (SEVESO III)

Seveso Indications complémentaires : Pas assez.

Ne contient aucune substance soumise au Règlement (CE) 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 concernant la fabrication et la mise sur le marché de certaines substances utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes.

#### 15.1.2. Directives nationales

##### Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) 2 : WGK: 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

##### Pays-Bas

Catégorie ABM : A(4) - faible risque pour les organismes aquatiques, peut provoquer des effets nocifs à long terme dans l'environnement aquatique

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

# SHUFIX WHITE SUPER FAST (A) 25ML/160ML/200ML/250ML

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

### Danemark

Règlementations nationales danoises

: L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

Les personnes souffrant d'asthme, d'eczéma, de maladies pulmonaires chroniques, ou d'allergies cutanées ou respiratoires aux isocyanates, ne doivent pas travailler avec ce produit

Les règles des autorités danoises pour l'environnement de travail sur l'emploi des résines époxy et des isocyanates doivent être observées durant l'utilisation et l'élimination

Les exigences des Autorités danoises pour l'environnement de travail relatives à l'utilisation de carcinogènes dans le cadre professionnel doivent être respectées lors de l'utilisation et de l'élimination

### Suisse

Classe de stockage (LK)

: LK 6.1 - Matières toxiques

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été faite

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Indications de changement

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Date de révision	Modifié	
	Remplace la version de	Modifié	
2.2	Conseils de prudence (CLP)	Modifié	
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Modifié	
7.1	Mesures d'hygiène	Ajouté	
7.2	Matières incompatibles	Ajouté	
16	Abréviations et acronymes	Ajouté	

### Abréviations et acronymes:

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
CE50	Concentration médiane effective
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
NOEC	Concentration sans effet observé
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006

# SHUFIX WHITE SUPER FAST (A) 25ML/160ML/200ML/250ML

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Abréviations et acronymes:	
STP	Station d'épuration
FDS	Fiche de Données de Sécurité
WGK:	Classe de pollution des eaux
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Sources des données	: Les informations de nos fournisseurs, telles que les données de la "Base de données des substances enregistrées" de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) sont utilisées pour établir la fiche de données de sécurité. RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006. Méthode de classification: . Propriétés physiques et chimiques: la classification est basée sur les résultats des mélanges testés. Dangers pour la santé et l'environnement: la méthode de classification des mélanges en fonction des composants du mélange (formule de somme).
Conseils de formation	: Une formation minimale est recommandée afin de prévenir les risques industriels pour le personnel utilisant ce produit et de faciliter leur compréhension et interprétation de cette fiche de données de sécurité, ainsi que de l'étiquette sur le produit.
Autres informations	: DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4
Carc. 2	Cancérogénicité, catégorie 2
EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, catégorie 1
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires

# SHUFIX WHITE SUPER FAST (A) 25ML/160ML/200ML/250ML

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

---

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.